

DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL - RESUME UICN

FORETS OMBROPHILES CENTRE-ORIENTALES DE L'AUSTRALIE (EXTENSION)

Résumé préparé par le CMSC/UICN (mars 1993) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de l'Australie. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

Le site désigné englobe le Bien du patrimoine mondial des Parcs de forêts ombrophiles subtropicale et tempérée de la côte est de l'Australie, situés dans l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud ainsi que de plus vastes régions de l'Etat du Queensland. La nouvelle désignation représente une augmentation de 30% de la superficie de la désignation d'origine.

1. SITUATION

Le site se compose de nombreuses réserves, en huit groupes, le long de la côte et de la région sublittorale du centre-est de l'Australie, principalement le long du Grand Escarpement.

2. DONNEES JURIDIQUES

Le territoire appartient à l'Etat. Au Queensland, les sites sont régis au titre de la Loi de 1992 sur la conservation de la nature, de la Loi de 1962 sur le territoire et de la Loi de 1959 sur la forêt. En Nouvelle-Galles du Sud, ils sont régis par la Loi de 1974 sur les parcs et la faune sauvage et par la Loi de 1916 sur les forêts et font essentiellement partie du Bien du patrimoine mondial désigné en 1986.

3. IDENTIFICATION

Le site comprend beaucoup d'aires protégées non reliées entre elles, dans la forêt ombrophile tempérée ou la forêt sclérophylle humide. Les réserves septentrionales se trouvent, en majeure partie, le long de la frontière entre le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud. Les principales caractéristiques géologiques sont la caldera du volcan Shield à l'extrémité orientale des réserves septentrionales et le Grand Escarpement qui s'étire vers le sud, à travers les réserves de la Nouvelle-Galles du Sud. La flore est très diverse: 170 familles, 695 genres et 1,625 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriés. Environ 150 espèces, représentant 100 genres, sont essentiellement confinées au site désigné.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION

Le site comprend environ 108,450ha de forêts ombrophiles dont environ 92% se trouvent dans des parcs nationaux. Les 8,600ha restants se situent dans des forêts d'Etat: en Nouvelle-Galles du Sud, cela englobe sept réserves floristiques; au Queensland, la plupart des forêts d'Etat du site désigné sont en train d'être placées dans le giron du domaine des parcs nationaux.

La domaine des parcs nationaux peut être divisé en trois catégories: de vastes zones où les perturbations humaines sont inexistantes ou faibles - cette catégorie englobe la majeure partie du site désigné; de petites zones de communautés perturbées qui, avec le temps et sans gestion

active, retrouveront leur intégrité et leur structure; et une très petite zone fortement perturbée ou envahie par des espèces végétales non désirables ou encore les deux, qui aura besoin d'une gestion active pour retrouver son intégrité.

Le domaine forestier du secteur se trouvant en Nouvelle-Galles du Sud est soit intact, soit relativement peu perturbé. Au Queensland, l'exploitation forestière a cessé en 1988. On estime que les zones exploitées retrouveront leur structure de forêt ancienne. Il reste encore de très petites plantations d'espèces indigènes et exotiques.

5. RAISONS JUSTIFIANT L'INSCRIPTION A LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

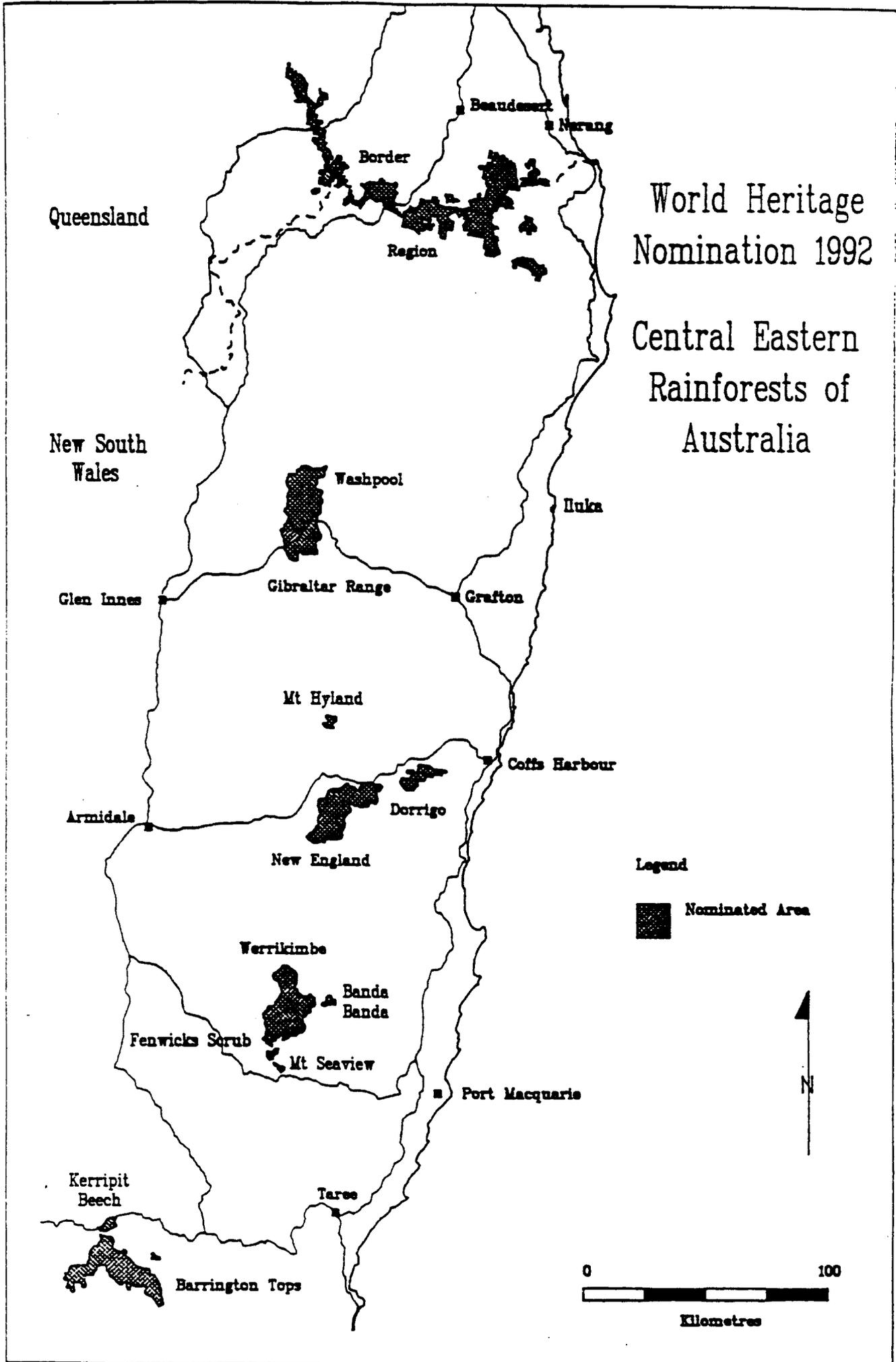
Pour justifier la désignation du site pour la Liste du patrimoine mondial, le gouvernement de l'Australie donne les raisons suivantes:

Bien naturel:

- (i) **Exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de l'évolution de la Terre.** Le site préserve: certains des plus anciens représentants des fougères du monde, datant du Carbonifère; un des centres de survie les plus importants pour les Araucarias; une gamme exceptionnelle d'Angiospermes; un nombre exceptionnel des plus anciennes lignées de *Corvida* (un des deux principaux groupes de véritables oiseaux chanteurs qui ont évolué à la fin du Crétacé); des exemples exceptionnels d'autres espèces reliques de vertébrés et d'invertébrés de lignées anciennes remontant à la séparation du Gondwana.
- (ii) **Exemples éminemment représentatifs d'importants processus géologiques en cours, de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.** La caldera du volcan Shield, qui a environ 20 millions d'années est un exemple exceptionnel de processus géologiques en cours. C'est peut-être la caldera d'érosion la mieux préservée au monde. Le volcan Ebor, qui est un peu plus au sud, est un exemple exceptionnel d'érosion en cours d'un volcan bouclier.
- (iii) **Contient des phénomènes, formations ou particularités naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle.** Le site a une importance exceptionnelle pour la survie de reliques de la paléovégétation apparue durant les grandes phases climatiques des derniers 100 millions d'années. Le site désigné contient la grande majorité des forêts ombrophiles de la région ainsi que les paysages forestiers les plus spectaculaires. Du point de vue géologique, le site présente des exemples d'un paysage volcanique. Des falaises verticales impressionnantes dominent le paysage avec, sans doute, la plus grande concentration de cascades vertigineuses du continent. Le Grand Escarpement est une caractéristique géomorphologique importante. Il s'étire sur plusieurs centaines de kilomètres et est réellement frappant, formant un mur abrupte recouvert d'une haute forêt dense.
- (iv) **Habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces de plantes et d'animaux menacées.** Les forêts ombrophiles qui couvraient autrefois tout le continent australien se résument aujourd'hui à 0,25%, archipel longeant le Grand Escarpement, isolé pour l'essentiel par une végétation sclérophylle et des terres défrichées. Plus de 170 espèces de plantes rares ou menacées ont été répertoriées dans le site désigné. La majeure partie des habitats de deux espèces rares d'oiseaux, d'importance internationale pour la science et la conservation (le ménure du prince Albert et l'atrichorne roux), se trouve dans le site désigné.

World Heritage
Nomination 1992

Central Eastern
Rainforests of
Australia



DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE UICN

FORETS OMBROPHILES CENTRE-ORIENTALES DE L'AUSTRALIE

1. DOCUMENTATION

- i) Fiches de données UICN/CMSC (6 références)
- ii) Littérature consultée: Adam P., 1987, NSW Rainforests, The Nomination for the World Heritage List. NPWS, 160p; Meier, C. et Figgis P., **Rainforests of Australia**.
- iii) Consultations: 7 examinateurs indépendants outre les 8 de la désignation d'origine.
- iv) Visite du site: janvier 1986, avril 1994. J. Thorsell.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES

En Australie, il y a trois blocs distincts de forêts ombrophiles du patrimoine mondial: la Zone de nature sauvage de Tasmanie (inscrite en 1989 sur la Liste du patrimoine mondial); les Tropiques humides (inscrit en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial); et la portion se trouvant entre les deux précédents (dont une partie a été inscrite en 1986). Il existe un quatrième bloc qui n'a pas encore été considéré dans la perspective du patrimoine mondial: les Forêts de l'Iron Range/Mallwraith Range du Cap York. Le Comité, en inscrivant, en 1986, le site forestier centre-oriental de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud, a noté qu'il serait souhaitable d'agrandir le bien pour inclure les zones contiguës se trouvant dans l'Etat du Queensland. C'est en réponse à cette recommandation que le bien fait maintenant l'objet d'une nouvelle désignation.

L'aire constituant la nouvelle désignation se trouve en position intermédiaire, dans la coupe transversale des forêts de la côte orientale de l'Australie qui s'étendent des forêts ombrophiles tropicales du nord du Queensland aux forêts tempérées de Tasmanie. Les sites désignés seraient donc mieux décrits par le terme «subtropicaux». La recherche de la dernière décennie a démontré leur particularisme par rapport aux tropiques humides du nord du Queensland caractérisées par un élément indomalais marqué et l'absence d'élément marqué du Gondwana ainsi que de structure et de composition forêt ombrophile/sclérophylle entremêlée. Bien que les Tropiques humides possèdent une plus grande diversité d'espèces, les forêts centrales se distinguent par leurs caractéristiques structurelles, physiologiques et floristiques. De plus, bien que les forêts centrales partagent des espèces communes avec les forêts tempérées de Tasmanie, celles-ci se trouvent en plus basse altitude et n'ont ni la diversité ni la luxuriance des sites qui se trouvent plus au nord. C'est pourquoi, bien que les parcs et réserves de forêts ombrophiles de Nouvelle-Galles du Sud aient des affinités avec les forêts du nord et du sud, ils forment une unité distincte et méritent une reconnaissance spéciale pour leurs valeurs particulières.

Dans la Province biogéographique sclérophylle orientale, il y a 168 aires protégées figurant sur la Liste des Nations Unies (UICN, 1990) et couvrant 3,6 millions d'hectares de terres émergées. Pour les besoins de la présente désignation, on a exclu les sites dont la composante de forêt ombrophile n'était pas assez importante et ceux dont les dimensions étaient insuffisantes pour garantir l'intégrité.

3. INTEGRITE

Dans le cas de ce bien, le principal problème d'intégrité vient des dimensions réduites de certains des sites constituant la désignation. Vingt-deux des 39 sites ont, en fait, une superficie inférieure à 2000ha. Dans le domaine de la conservation biologique, le principe général est que, pour conserver sa diversité biologique, une réserve doit avoir une taille minimale critique. On sait aussi que, pour le maintien à long terme des communautés végétales, la taille minimale requise est beaucoup plus petite que pour les communautés animales. Etant donné que l'intérêt des sites désignés repose sur la flore, la question des dimensions réduites perd de l'importance. En outre, plusieurs des sites sont contigus et regroupés ce qui, en fait, renforce leur viabilité.

A la question de la taille s'ajoute celle de la distance entre les fragments isolés pour les relations écologiques complexes de la totalité de l'écosystème de forêt ombrophile. Selon la théorie des îlots biogéographiques, de petites aires protégées isolées par des habitats modifiés se comportent comme des «îlots» et perdent certaines de leurs espèces d'origine en attendant de trouver un nouvel équilibre. Dans sept des huit groupes, les unités sont raisonnablement proches et reliées par des couloirs d'habitats semi-naturels et des zones tampons.

La seule exception est la Réserve naturelle d'Illuka (136ha) qui est isolée, à 100km du groupe le plus proche. Ce site faisait partie de la désignation d'origine mais il a perdu tout intérêt, comme exemple de forêt ombrophile poussant sur du sable, depuis l'inscription, en 1992, du Grand désert de sable, au nord. Il semblait donc justifié d'exclure Illuka de la nouvelle désignation. Sans compter que les Forêts ombrophiles centre-orientales forment un site compliqué, avec huit groupes de 39 aires protégées: l'exclusion d'Illuka aurait rendu la nouvelle désignation légèrement plus cohérente. Réagissant à cette suggestion, les autorités australiennes ont fait une étude sur le particularisme d'Illuka et ont conclu que la réserve devait rester dans la désignation. Constatant qu'il est possible, d'un point de vue scientifique, de justifier l'inscription de presque n'importe quelle aire protégée, l'UICN continue de considérer l'intérêt d'Illuka comme marginal. Toutefois, comme ce n'est pas un problème majeur pour la désignation et qu'Illuka a le mérite de faire partie de la désignation d'origine, l'UICN suggère au Comité d'accepter son inclusion.

Dans tous les cas, la petite taille et l'éparpillement des fragments sont compensés par une gestion intensive. Le niveau de la gestion est élevé même si tous les sites ne disposent pas encore de plans de gestion.

Une question administrative en rapport avec l'intégrité est la responsabilité des cinq organismes chargés de la gestion des différentes parties du site, question qui a récemment été résolue par la formation d'un Comité de coordination composé de cadres des 4 organismes d'Etat et du gouvernement du Commonwealth. Ces faits ont été confirmés en octobre 1994.

Les efforts de gestion déployés pour renforcer l'intégrité ont notamment abouti à la cessation des opérations d'implantation des forêts ombrophiles dans la partie relevant du Queensland, en 1988. Dans quelques sites du Main Range, l'Etat procède à des essais de plantation forestière avec des espèces indigènes et sauvages mais ces projets n'occupent que peu de place et les espèces ne semblent pas envahir les forêts indigènes voisines. Des mesures généralisées sont prises dans plusieurs aires pour empêcher l'expansion d'espèces exotiques non désirables comme la «Mist flower» et le gingembre de Kahill. Un permis de pâturage octroyé dans 249ha du Main Range ne devrait pas expirer avant 2016.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

- 4.1 En Australie, il y a une tendance à délimiter les biens du patrimoine mondial par phase ou par augmentation progressive de la superficie. En conséquence, on note des réalisations remarquables pour la conservation mais cela entraîne une révision régulière des désignations. Dans le cas présent, tous les éléments principaux sont maintenant réunis mais il importe que le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud examinent la possibilité de

procéder à de petits ajouts, pour augmenter la valeur du site et renforcer la gestion. Dans son évaluation de 1993, l'UICN mentionnait plusieurs petites zones où d'autres ajustements permettraient d'atteindre ce double objectif.

Les autorités australiennes ont maintenant «affiné» les limites et se proposent d'ajouter huit réserves floristiques et quatre autres réserves et parcs forestiers de Nouvelle-Galles du Sud. Elles en ont fourni la liste mais on attend toujours une carte définitive et les dimensions totales de la nouvelle aire.

L'UICN suggère que le Comité accepte ces limites comme les limites définitives du site, à l'exception de petits ajustements (moins de 500ha) qui pourraient être faits à l'avenir.

- 4.2 Il serait également bon de revoir le nom du bien. «Réserves de forêts ombrophiles centre-orientales (Australie)» serait plus conforme au nom donné à d'autres sites englobant plusieurs unités. Il faudrait demander à l'Australie si elle accepte cette modification.

5. EVALUATION

La documentation relative à la désignation des forêts ombrophiles centre-orientales est très complète. La désignation est complexe et comprend un assemblage compliqué de 51 aires protégées réparties en 8 groupes éparpillés dans une vaste région géographique. A bien des égards, les forêts ombrophiles de Nouvelle-Galles du Sud peuvent être considérées comme l'équivalent terrestre des Galápagos car chacune des unités distinctes, tout en étant reliée aux autres, révèle un aspect de l'évolution de grand intérêt pour la science. Dans ce contexte «d'archipel», aucun vestige forestier ne pourrait, seul, prétendre au statut de bien du patrimoine mondial. C'est la somme des différents groupes qui illustre, de manière synergique, la richesse biologique et l'histoire de l'évolution des forêts ombrophiles de la côte centre-orientale.

Le site mérite donc d'être inscrit sur la base du critère (i) pour l'évolution de la flore australienne durant et après la séparation du Gondwana; (ii) pour les caractéristiques géologiques exceptionnelles que l'on trouve autour de la caldera du volcan bouclier et (iv) pour le nombre élevé d'espèces rares et menacées (principalement des plantes) présentes dans le site.

L'inscription au titre du critère (iii) est moins convaincante et mal articulée ou synthétisée dans la désignation. Cependant de nombreux éléments du critère (iii) sont présents et devraient être reconnus dans la gestion.

En conclusion, la nouvelle désignation du site a ajouté une somme considérable de nouvelles données écologiques que l'on ne trouve pas dans la désignation d'origine. Ces informations renforcent les raisons d'inscrire ce bien et prouvent que les ajouts du Queensland font intégralement partie du tout. L'augmentation de 35% (environ) de la superficie globale du bien renforce aussi considérablement l'intégrité.

6. RECOMMANDATIONS

Le bien, redésigné, devrait être inscrit sur la base des critères naturels (i), (ii) et (iv). Il convient de féliciter le gouvernement de l'Australie qui a réagi à la recommandation émise par le Comité en 1986 afin de «compléter» le bien. Il devrait être encouragé à terminer les plans d'aménagement (notamment pour les sites du Queensland).



DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL - RESUME UICN

486bis: FORETS OMBROPHILES CENTRE-ORIENTALES DE L'AUSTRALIE (EXTENSION)

Résumé préparé par le CMSC/UICN (mars 1993) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de l'Australie. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

Le site désigné englobe le Bien du patrimoine mondial des Parcs de forêts ombrophiles subtropicale et tempérée de la côte est de l'Australie, situés dans l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud ainsi que de plus vastes régions de l'Etat du Queensland. La nouvelle désignation représente une augmentation de 30% de la superficie de la désignation d'origine.

1. SITUATION

Le site se compose de nombreuses réserves, en huit groupes, le long de la côte et de la région sublittorale du centre-est de l'Australie, principalement le long du Grand Escarpement.

2. DONNEES JURIDIQUES

Le territoire appartient à l'Etat. Au Queensland, les sites sont régis au titre de la Loi de 1992 sur la conservation de la nature, de la Loi de 1962 sur le territoire et de la Loi de 1959 sur la forêt. En Nouvelle-Galles du Sud, ils sont régis par la Loi de 1974 sur les parcs et la faune sauvage et par la Loi de 1916 sur les forêts et font essentiellement partie du Bien du patrimoine mondial désigné en 1986.

3. IDENTIFICATION

Le site comprend beaucoup d'aires protégées non reliées entre elles, dans la forêt ombrophile tempérée ou la forêt schlérophylle humide. Les réserves septentrionales se trouvent, en majeure partie, le long de la frontière entre le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud. Les principales caractéristiques géologiques sont la caldera du volcan Shield à l'extrémité orientale des réserves septentrionales et le Grand Escarpement qui s'étire vers le sud, à travers les réserves de la Nouvelle-Galles du Sud. La flore est très diverse: 170 familles, 695 genres et 1,625 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriés. Environ 150 espèces, représentant 100 genres, sont essentiellement confinées au site désigné.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION

Le site comprend environ 108,450ha de forêts ombrophiles dont environ 92% se trouvent dans des parcs nationaux. Les 8,600ha restants se situent dans des forêts d'Etat: en Nouvelle-Galles du Sud, cela englobe sept réserves floristiques; au Queensland, la plupart des forêts d'Etat du site désigné sont en train d'être placées dans le giron du domaine des parcs nationaux.

La domaine des parcs nationaux peut être divisé en trois catégories: de vastes zones où les perturbations humaines sont inexistantes ou faibles - cette catégorie englobe la majeure partie du

site désigné; de petites zones de communautés perturbées qui, avec le temps et sans gestion active, retrouveront leur intégrité et leur structure; et une très petite zone fortement perturbée ou envahie par des espèces végétales non désirables ou encore les deux, qui aura besoin d'une gestion active pour retrouver son intégrité.

Le domaine forestier du secteur se trouvant en Nouvelle-Galles du Sud est soit intact, soit relativement peu perturbé. Au Queensland, l'exploitation forestière a cessé en 1988. On estime que les zones exploitées retrouveront leur structure de forêt ancienne. Il reste encore de très petites plantations d'espèces indigènes et exotiques.

5. RAISONS JUSTIFIANT L'INSCRIPTION A LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Pour justifier la désignation du site pour la Liste du patrimoine mondial, le gouvernement de l'Australie donne les raisons suivantes:

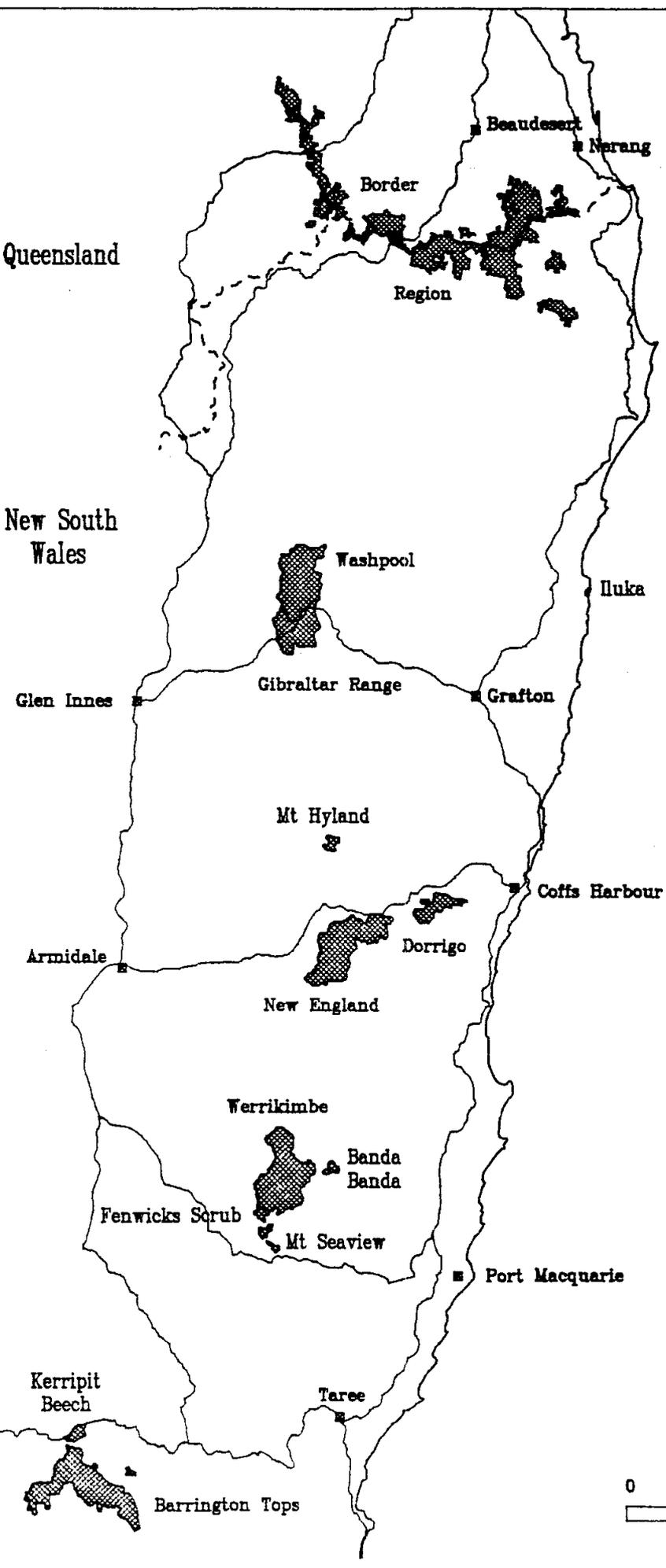
Bien naturel:

- (i) **Exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de l'évolution de la Terre.** Le site préserve: certains des plus anciens représentants des fougères du monde, datant du Carbonifère; un des centres de survie les plus importants pour les Araucarias; une gamme exceptionnelle d'Angiospermes; un nombre exceptionnel des plus anciennes lignées de *Corvida* (un des deux principaux groupes de véritables oiseaux chanteurs qui ont évolué à la fin du Crétacé); des exemples exceptionnels d'autres espèces reliques de vertébrés et d'invertébrés de lignées anciennes remontant à la séparation du Gondwana.
- (ii) **Exemples éminemment représentatifs d'importants processus géologiques en cours, de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.** La caldera du volcan Shield, qui a environ 20 millions d'années est un exemple exceptionnel de processus géologiques en cours. C'est peut-être la caldera d'érosion la mieux préservée au monde. Le volcan Ebor, qui est un peu plus au sud, est un exemple exceptionnel d'érosion en cours d'un volcan bouclier.
- (iii) **Contient des phénomènes, formations ou particularités naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle.** Le site a une importance exceptionnelle pour la survie de reliques de la paléovégétation apparue durant les grandes phases climatiques des derniers 100 millions d'années. Le site désigné contient la grande majorité des forêts ombrophiles de la région ainsi que les paysages forestiers les plus spectaculaires. Du point de vue géologique, le site présente des exemples d'un paysage volcanique. Des falaises verticales impressionnantes dominent le paysage avec, sans doute, la plus grande concentration de cascades vertigineuses du continent. Le Grand Escarpement est une caractéristique géomorphologique importante. Il s'étire sur plusieurs centaines de kilomètres et est réellement frappant, formant un mur abrupte recouvert d'une haute forêt dense.
- (iv) **Habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces de plantes et d'animaux menacées.** Les forêts ombrophiles qui couvraient autrefois tout le continent australien se résument aujourd'hui à 0,25%, archipel longeant le Grand Escarpement, isolé pour l'essentiel par une végétation sclérophylle et des terres défrichées. Plus de 170 espèces de plantes rares ou menacées ont été répertoriées dans le site désigné. La majeure partie des habitats de deux espèces rares d'oiseaux, d'importance internationale pour la science et la conservation (le ménétre du prince Albert et l'atrichorne roux), se trouve dans le site désigné.

World Heritage
Nomination 1992
Central Eastern
Rainforests of
Australia

Queensland

New South
Wales



Legend

 Nominated Area



DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE UICN

486bis: FORETS OMBROPHILES CENTRE-ORIENTALES DE L'AUSTRALIE

1. DOCUMENTATION

- i) Fiches de données UICN/CMSC (6 références)
- ii) Littérature consultée: Adam P., 1987, NSW Rainforests, The Nomination for the World Heritage List. NPWS, 160p; Meier, C. et Figgis P., **Rainforests of Australia**.
- iii) Consultations: 7 examinateurs indépendants outre les 8 de la désignation d'origine.
- iv) Visite du site: janvier 1983 et 1986. J. Thorsell.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES

En Australie, il y a trois blocs distincts de forêts ombrophiles du patrimoine mondial: la Zone de nature sauvage de Tasmanie (inscrite en 1989 sur la Liste du patrimoine mondial; les Tropiques humides (inscrit en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial; et la portion se trouvant entre les deux précédents (dont une partie a été inscrite en 1986). Il existe un quatrième bloc qui n'a pas encore été considéré dans la perspective du patrimoine mondial: les Forêts de l'Iron Range/Mallwraith Range du Cap York. Le Comité, en inscrivant, en 1986, le site forestier centre-oriental de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud, a noté qu'il serait souhaitable d'agrandir le bien pour inclure les zones contiguës se trouvant dans l'Etat du Queensland. C'est en réponse à cette recommandation que le bien fait maintenant l'objet d'une nouvelle désignation.

L'aire constituant la nouvelle désignation se trouve en position intermédiaire, dans la coupe transversale des forêts de la côte orientale de l'Australie qui s'étendent des forêts ombrophiles tropicales du nord du Queensland aux forêts tempérées de Tasmanie. Les sites désignés seraient donc mieux décrits par le terme "subtropicaux". La recherche de la dernière décennie a démontré leur particularisme par rapport aux tropiques humides du nord du Queensland caractérisées par un élément indomalais marqué et l'absence d'élément du Gondwana ainsi que la structure et la composition forêt ombrophile/sclérophylle entremêlée. Bien que les Tropiques humides possèdent une plus grande diversité d'espèces, les forêts centrales se distinguent par leurs caractéristiques structurelles, physiologiques et floristiques. De plus, bien que les forêts centrales partagent des espèces communes avec les forêts tempérées de Tasmanie, celles-ci se trouvent en plus basse altitude n'ont ni la diversité ni la luxuriance des sites qui se trouvent plus au nord. C'est pourquoi, bien que les parcs et réserves de forêts ombrophiles de Nouvelle-Galles du Sud aient des affinités avec les forêts du nord et du sud, ils forment une unité distincte et méritent une reconnaissance spéciale pour leurs valeurs particulières.

Dans la Province biogéographique sclérophylle orientale, il y a 168 aires protégées figurant sur la Liste des Nations Unies (UICN, 1990) et couvrant 3,6 millions d'hectares de terres émergées. Pour les besoins de la présente désignation, on a exclu les sites dont la composante de forêt ombrophile n'était pas assez importante et ceux dont les dimensions étaient insuffisantes pour garantir l'intégrité.

3. INTEGRITE

Dans le cas de ce bien, le principal problème d'intégrité vient des dimensions réduites de certains des sites constituant la désignation. Vingt-deux des 39 sites ont, en fait, une superficie inférieure à 2,000ha. Dans le domaine de la conservation biologique, le principe général est que, pour conserver sa diversité biologique, une réserve doit avoir une taille minimale critique. On sait aussi que, pour le maintien à long terme des communautés végétales, la taille minimale est beaucoup plus petite que pour les communautés animales. Etant donné que l'intérêt des sites désignés repose sur la flore, la question des dimensions réduites perd de l'importance. En outre, plusieurs des sites sont contigus et regroupés ce qui, en fait, renforce leur viabilité.

A la question de la taille s'ajoute celle de la distance entre les fragments isolés pour les relations écologiques complexes de la totalité de l'écosystème de forêt ombrophile. Selon la théorie des îlots biogéographiques, de petites aires protégées isolées par des habitats modifiés se comportent comme des "îlots" et perdent certaines de leurs espèces d'origine en attendant de trouver un nouvel équilibre. Dans sept des huit groupes, les unités sont raisonnablement proches. Ils sont reliés par des couloirs d'habitats semi-naturels et des zones tampons. La seule exception est la Réserve naturelle d'Illuka (136ha) qui est isolée, à 100km du groupe le plus proche. Ce site faisait partie de la désignation d'origine mais son intérêt, comme exemple de forêt ombrophile poussant sur du sable a depuis été évincé par l'inscription, en 1992, du Grand désert de sable, au nord. Il semble donc approprié d'exclure Illuka de la nouvelle désignation. Sans compter que les Forêts ombrophiles centre-orientales forment un site compliqué, avec huit groupes de 39 aires protégées: exclure Illuka rendrait la nouvelle désignation légèrement plus cohérente.

Quoi qu'il en soit, la petite taille et l'éparpillement des fragments sont compensés par une gestion intensive. Le niveau de la gestion est élevé même si tous les sites ne disposent pas encore de plans de gestion.

Une question administrative en rapport avec l'intégrité est la responsabilité des cinq organismes chargés de la gestion des différentes parties du site, question qui a récemment été résolue par la formation d'un Comité de coordination composé de cadres des 4 organismes d'Etat et du gouvernement du Commonwealth. D'autres détails sont attendus.

Les efforts de gestion déployés pour renforcer l'intégrité ont notamment abouti à la cessation des opérations d'exploitation des forêts ombrophiles du Queensland, en 1988. Dans quelques sites du Main Range, l'Etat procède à des essais de plantation forestière avec des espèces indigènes et sauvages mais ces projets n'occupent que peu de place et les espèces ne semblent pas envahir les forêts indigènes voisines. Des mesures généralisées sont prises dans plusieurs aires pour empêcher l'expansion d'espèces exotiques non désirables comme la "mist flower" et le gingembre de Kahill. Un permis de pâturage octroyé dans 249ha du Main Range ne devrait pas expirer avant 2016.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

4.1 En Australie, il y a une tendance à délimiter les biens du patrimoine mondial par phase ou par augmentation progressive de la superficie. En conséquence, on note des réalisations remarquables pour la conservation mais cela n'entraîne pas une révision régulière des désignations. Dans le cas présent, tous les éléments principaux sont maintenant réunis mais il importe que le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud examinent la possibilité de procéder à de petits ajouts, pour augmenter la valeur du site et renforcer la gestion. Il y a six petites zones où d'autres ajustements permettraient d'atteindre ce double objectif:

- Parc national des monts Bunya (Queensland) - site séparé qui ajouterait beaucoup de valeur au bien en permettant l'inclusion de la zone centrale principale de la forêt d'araucarias de Bunya.

- Richmond Range (Nouvelle-Galles du Sud). Phase plus sèche de l'écosystème du Border Range.
- Plateau et escarpement de Carrai jouxtant le Parc national de Werrikimbe pour inclure les principaux exemples de forêt ombrophile sèche de "Macleay".
- Réserve naturelle du mont Seaview - nécessité de mener à bien les plans précédemment conseillés pour étendre et relier les deux parties de la réserve.
- Mont Hyland. Améliorer la protection sur les pentes occidentales.
- Barrington Tops. Mener à bien le projet précédemment conseillé de relier les deux parties du plateau. Il est aussi possible d'améliorer la représentation et les limites.

Il serait utile que le gouvernement de l'Australie indique si l'on peut s'attendre à ces modifications ou à toute autre d'ici la réunion du Comité.

- 4.2 Il serait également bon de revoir le nom du bien. "Réserves forestières de la Cordillère australienne" ou "Réserves forestières du littoral centre-oriental" seraient plus explicites et il faudrait demander à l'Australie si elle accepte de proposer des modifications.

5. EVALUATION

La documentation relative à la désignation des forêts ombrophiles centre-orientales est très complète. La désignation est complexe et comprend un assemblage compliqué de 39 aires protégées réparties en 8 groupes éparpillés dans une vaste région géographique. A bien des égards, les forêts ombrophiles de Nouvelle-Galles du Sud peuvent être considérées comme l'équivalent terrestre des Galápagos car chacune des unités distinctes, tout en étant reliée aux autres, révèle un aspect de l'évolution de grand intérêt pour la science. Dans ce contexte "d'archipel", aucun vestige forestier ne pourrait, seul, prétendre au statut de bien du patrimoine mondial. C'est la somme des différents groupes qui illustre, de manière synergique, la richesse biologique et l'histoire de l'évolution des forêts ombrophiles de la côte centre-est.

La nature disparate du bien aux sites dispersés sur 600km pourrait être légèrement simplifiée par l'exclusion d'Illuka, comme mentionné plus haut. Le bien modifié serait donc composé de sept groupements et la perte d'un site marginal n'aurait guère d'importance.

Le site mérite donc d'être inscrit sur la base du critère (i) pour l'évolution de la flore australienne durant et après la séparation du Gondwana; (ii) pour les caractéristiques géologiques exceptionnelles que l'on trouve autour de la caldera du volcan Shield et (iv) pour le nombre élevé d'espèces rares et menacées (principalement des plantes) qui se trouvent dans le site.

L'inscription au titre du critère (iii) est moins convaincante et mal articulée ou synthétisée dans la désignation. Cependant de nombreux éléments du critère (iii) sont présents et devraient être reconnus dans la gestion.

En conclusion, la nouvelle désignation du site a ajouté une somme considérable de nouvelles données écologiques que l'on ne trouve pas dans la désignation d'origine. Ces informations renforcent les raisons d'inscrire ce bien et prouvent que les ajouts du Queensland font intégralement partie du tout. L'augmentation de 30% de la superficie globale du bien renforce aussi considérablement l'intégrité.

6. RECOMMANDATIONS

Le bien, redésigné devrait être inscrit sur la base des critères naturels (i), (ii) et (iv). Il convient de féliciter le gouvernement de l'Australie qui a réagi à la recommandation émise par le Comité en 1986 afin de "compléter" le bien. Outre les encourager à terminer les plans d'aménagement (notamment pour les sites du Queensland), le Bureau devrait suggérer aux autorités australiennes d'exclure Iluka de la désignation et suggérer une appellation plus explicite pour le bien.